



Arrêté n° 634/2026/DAJI

Le Président de l'Université,

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2, R712-1, R712-6 et R712-8 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le règlement intérieur de l'Université de Limoges, et notamment son article 12.

Considérant qu'en application de l'article R. 712-1 du code de l'éducation le Président de l'Université est responsable de l'ordre et de la sécurité dans les enceintes et locaux affectés à titre principal à l'établissement dont il a la charge ;

Considérant que l'article R. 712-6 du même code précise que le Président est compétent pour prendre toute mesure utile pour assurer le maintien de l'ordre ;

Considérant que les mouvements de mobilisation et les manifestations récentes ont conduit au blocage de la faculté des lettres et des sciences humaines ;

Considérant que ce blocage et les différents appels lancés par les mouvements lycéens et étudiants rendent impossibles les enseignements en présentiel ;

Considérant que la situation exposée précédemment impose de prendre des mesures adaptées permettant de concilier le respect de l'expression des revendications des manifestants avec la continuité du service public ;

Considérant l'urgence de la situation et l'absence d'autres moyens d'assurer la mission de formation et d'enseignement de l'université ;

DECIDE

Article 1

L'ensemble des cours programmés sur le campus Vantaux au sein du bâtiment de la faculté des lettres et des sciences humaines sera assuré en distanciel.

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur au jour de sa signature et de sa publication et jusqu'au 23 octobre 2026 inclus.

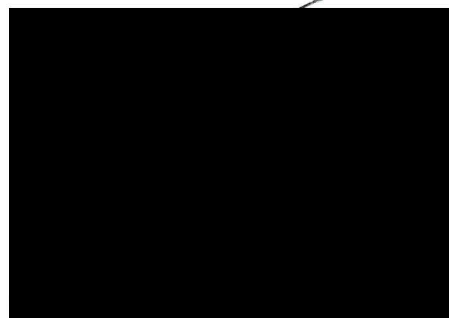
Article 3

Le directeur général des services de l'université de Limoges est chargé de l'exécution de la présente décision.

Présidence
Hôtel de l'Université
33 rue François Mitterrand
BP 23204 - 87032 Limoges cedex 01



Fait à Limoges le 16 octobre 2026



Publié sur le site internet de l'établissement et transmis au recteur, chancelier des universités le 16 octobre 2026.